Énergies

Nucléaire : fronde à gauche contre l'utilisation du livret A pour financer les nouveaux réacteurs

Une large coalition de syndicats, de parlementaires et d'associations demande le retrait de la proposition de financer le nouveau nucléaire en ponctionnant l'épargne populaire. Elle craint la mise en danger du financement du logement social et fustige l'absence de débat démocratique.

Jade Lindgaard

2 novembre 2026 à 21h35



Chantier de l'EPR2 à la centrale nucléaire de Penly à Petit-Caux, sur la côte de la Manche, le 12 mars 2026. © Photo Ludovic Marin / AFP

Il est rare de voir une association antinucléaire, un responsable de la CGT et un parlementaire communiste signer un même texte et parler d'une même voix au sujet de l'atome. C'est pourtant l'alliance qui est en train de se former contre l'utilisation de l'argent du livret A pour financer les nouveaux réacteurs EPR2.

Une centaine de parlementaires ont signé une tribune intitulée « Livret A : le logement social ne doit pas payer la facture du nucléaire », qui a été rendue publique lundi 2 novembre. Ces élu·es sont majoritairement de La France insoumise (LFI) et des Écologistes, mais comptent aussi dans leurs rangs le sénateur Fabien Gay et le député Stéphane Peu, tous deux membres du Parti communiste français, ou encore Peio Dufau, apparenté au groupe socialiste.

« *Je considère que le livret A doit s'occuper de logement social : si on commence à amputer quelque chose qui marche à peu près et ne fournit pourtant pas assez de logement social, ça va moins bien fonctionner…* », explique Fabien Gay lors de la conférence de presse de lancement du texte à l'Assemblée nationale. « *Je viens d'une famille politique partisane du nucléaire, ce qui est mon cas aussi. Je pense qu'il faut développer les énergies renouvelables et faire six EPR2* », précise l'élu de la Seine-Saint-Denis. Mais « *aller taper dans le livret A n'est pas la bonne solution* ».

Absence de débat

Le projet de loi de finances 2027 prévoit d'autoriser la garantie par l'État des emprunts que la filiale d'EDF chargée du financement du programme du nouveau nucléaire va contracter auprès du fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Dans ce cadre, le livret A doit financer les nouveaux réacteurs à hauteur de 60 % de leur coût, soit autour de 60 milliards d'euros.

La construction des six réacteurs EPR2 – à Penly (Seine-Maritime), Gravelines (Nord) et au Bugey (Ain) – pourrait coûter jusqu'à 153 milliards d'euros, ont pointé *Les Échos* : 100 milliards de devis (en euros courants), plus 53,6 milliards de bonifications et intérêts.

« L'hostilité est totale du côté de la CGT. »

Jean-Philippe Gasparotto, CGT de la Caisse des dépôts et consignation

« *Je ne suis pas antinucléaire et on ne prône pas la sortie du nucléaire* », assure Loïc Daguzan, président d'Indecosa CGT Paris, une association de consommateurs, locataires et usagers de services publics à l'initiative de la tribune. Mais « *c'est un appel à un débat démocratique sur le mix énergétique et le logement social. Il n'y a pas eu de débat préalable. Il existe d'autres sources de production d'électricité, et la rénovation des bâtiments n'est pas abordée* » dans ce dispositif : « *C'est tout pour le nucléaire, et le reste, basta. Ça ne va pas.* »

« *L'hostilité est totale du côté de la CGT* », assure Jean-Philippe Gasparotto, secrétaire général du syndicat à la CDC, qui gère le fonds d'épargne du livret A. « *Dans toute l'histoire du livret A, créé en 1818, c'est la première fois qu'une telle ponction est opérée. Elle est énorme* », tonne le syndicaliste.

Inventé dans le contexte de la ruine de l'État après les guerres napoléoniennes du début du XIX^{e} siècle, le livret A avait alors pour but de « *garantir que les efforts d'épargne ne risquaient pas d'être ponctionnés par l'exécutif pour des besoins illégitimes* », poursuit-il. Dans cette optique, « *cette épargne est placée sous la protection du Parlement, qui assure l'autonomie de son emploi. C'est un principe clé* ».

Or, c'est une décision unilatérale de l'Élysée en mars 2026, lors d'un conseil de politique nucléaire, qui a ouvert la voie à l'usage du livret A pour payer les nouveaux réacteurs. Ce moyen de financement fait l'objet d'un article dans le projet de loi de finances 2027 – qui sera soumis au vote de la commission des finances mercredi 4 novembre.

Un coup porté à l'intérêt général

L'absence de majorité parlementaire pour soutenir le projet de budget du gouvernement rend probable le recours au 49-3, qui supprimerait le temps de discussion à l'Assemblée. Or, saper le contrôle du Parlement sur l'usage du livret A revient à « *rompre avec le principe constitutif de l'épargne populaire* », proteste Jean-Philippe Gasparotto.

« *Aucune instance n'a été consultée. Il y a déni de démocratie !* », alerte Dominique Plihon, membre du conseil scientifique d'Attac. L'économiste pointe aussi « *un détournement* » du Code économique et financier, qui fait du logement social un objectif « *prioritaire* » du livret A. Et insiste à son tour : « *On ne veut pas que ce soit une démarche antinucléaire.* »

Sollicitée par *Mediapart*, la Caisse des dépôts et consignations assure que « *le financement du logement social est et reste [sa] priorité* ».

La députée écologiste Julie Laernoes signale un autre coup porté à l'intérêt général : le prêt que l'État s'apprête à concéder à EDF grâce au livret A est garanti jusqu'en 2090. « *La dette et le poids de la dette pour construire ce nouveau parc nucléaire engagent notre pays sur plusieurs décennies, ce qui paraît être une grave entorse au principe de solidarité envers les générations futures.* »

En 2023, la fédération Mines et énergie de la CGT, pourtant très favorable au nucléaire, avait déjà signé une tribune contre le financement de la relance du nucléaire par des prêts adossés au livret A. « *L'utilisation des ressources d'épargne populaire administrée (livret A, livret développement durable et solidaire) pour financer la construction de réacteurs nucléaires poserait un vrai problème démocratique qui pourrait mettre en péril le lien séculaire de confiance entre le livret A et les déposants* », pouvait-on y lire.

Trois ans plus tard, la CGT Mines et énergie n'a pas signé la nouvelle tribune. Sollicitée par *Mediapart*, elle n'a pas répondu à notre question à ce sujet. Mais plusieurs autres fédérations de la centrale la soutiennent.

Secrétaire générale de SUD PTT, Angélique Grosmaire rappelle que les guichets de La Poste ont l'obligation d'ouvrir un livret A à toute personne qui en fait la demande. « *C'est un outil d'inclusion bancaire pour les populations défavorisées.* » La Poste est le second collecteur du livret A derrière le Crédit agricole.

En commission des finances le 23 octobre, le député communiste Nicolas Sansu a voté l'amendement du député LFI Maxime Laisney contre le recours au livret A pour payer les futures centrales nucléaires : « *C'est inadmissible que ce soient les fonds destinés au logement social qui puissent servir à financer les investissements*

dans le nucléaire, qui sont considérables. » Et a appelé à « *inventer d'autres investissements* ».

« S'il y avait une vraie volonté publique de faire plus de logements, la Caisse des dépôts n'aurait pas assez de fonds. »

Éric Coquerel, coprésident (LFI) de la commission des finances de l'Assemblée nationale

Dans quelle mesure la ponction du livret A pour les nouveaux réacteurs nucléaires empêcherait-elle de financer le logement social ? En 2025, la Banque des territoires – du groupe CDC – a accordé 41,7 milliards d'euros de prêts sur les ressources du fonds d'épargne, dont 22,9 milliards d'euros (soit plus de 55 % du total) aux bailleurs sociaux pour la construction et la rénovation de logements sociaux et intermédiaires, détaille l'établissement public.

Or le livret A et le livret de développement durable et solidaire (LDDS) gérés par la Caisse des dépôts représentent environ 420 milliards d'euros, tandis que l'encours des prêts cumulés adossés au livret A équivaut à 210 milliards d'euros environ.

Pour l'établissement public, il y a donc suffisamment d'argent dans le fonds d'épargne pour financer les 60 milliards des nouveaux EPR. Cela correspondrait à une « *diversification* » des emplois de cette ressource, « *au service d'un projet énergétique de long terme* ». Et « *s'inscrirait dans le respect de la priorité légale donnée au logement social, dont le financement demeure une mission structurante de la Caisse des dépôts* ».

Le volume total de l'épargne réglementée représentait fin septembre 687,1 milliards d'euros, précise la CDC, qui gère 60 % de son encours. Il s'agit du livret A, du LDDS ainsi que du livret d'épargne populaire.

« Il n'y a plus de marge »

Expert en finance durable et président de l'association Énergies renouvelables pour tous, Stéphane His alerte de son côté sur l'enjeu des intérêts du prêt concédé au groupe EDF, qui pourrait coûter cher à l'État si l'inflation se maintient à un niveau élevé.

Coprésident de la commission des finances de l'Assemblée nationale, Éric Coquerel insiste sur le décalage entre les dépenses actuellement engagées et celles qui devraient l'être : « *Si les collectivités n'avaient pas de problèmes pour financer la construction de nouveaux logements, disposaient d'assez de foncier, s'il y avait une vraie volonté publique de faire plus de logements, la Caisse des dépôts n'aurait pas assez de fonds* » pour financer les nouveaux logements et les futurs réacteurs.

Depuis sa position d'observateur à la Caisse des dépôts, Jean-Philippe Gasparotto alerte sur un autre péril : « *la décollecte* », autrement dit la réduction du volume d'argent déposé par les épargnant·es sur leur livret d'épargne populaire. Elle atteint plus de 9 milliards d'euros en septembre 2026 par rapport à janvier, et pourrait grimper à plus de 20 milliards d'euros en cumulé à la fin de l'année, ne laissant qu'un fonds disponible de 400 milliards d'euros.

C'est beaucoup. Mais les encours actuels pour les prêts au logement social, à la politique de la ville ou à la rénovation des bâtiments atteignent entre 220 et 240 milliards d'euros. Et s'y ajoutent toutes les dépenses supplémentaires à venir pour construire et réhabiliter d'autres logements, autour de 20 à 25 milliards d'euros par an – même si elles sont insuffisantes pour répondre aux besoins des 2,9 millions de ménages en attente d'un HLM.

Or le livret A est soumis à une autre contrainte : la possibilité pour tout épargnant·e de retirer à tout moment son épargne. Pour maintenir ce principe, le « ratio de liquidité » doit rester au niveau de 27 % des sommes épargnées. Si l'on additionne tous ces engagements, la CGT de la Caisse des dépôts est formelle : « *Il n'y a plus de marge.* »

Jade Lindgaard

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart - 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.
RCS Paris 500 631 932. Numéro de CPPAP : 1224Y90071 - Directeur de la publication : Carine Fouteau